



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du  
17 juillet 2015

## SOMMAIRE

<b>Services</b>	<b>N° d'arrêté</b>	<b>Objet</b>
Préfecture	PREF_DIA_BCI_201 5_07_10_01	Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture
Direction interministérielle d'appui	PREF_DIA_BCI_201 5_07_10_02	Arrêté portant délégation de signature pour les dépenses du programme 307



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Lyon, le 10 juillet 2015

Direction Interministérielle d'Appui

Bureau de la coordination Interministérielle

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_07\_10\_01  
portant délégation de signature aux agents de la préfecture**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE**

*Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu les décisions préfectorales portant affectation des personnels au sein des services de la préfecture ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée aux directeurs et aux chefs de bureau désignés ci-après à l'effet de signer d'une manière permanente les actes administratifs, établis par leur direction, ou bureau, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus:

Madame Catherine MERIC, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration,

Madame Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées,

Madame Nathalie TOCHON, directrice interministérielle d'appui,

Madame Frédérique WOLFF, directrice des ressources humaines,

Monsieur Stéphane BEROUD, directeur de la sécurité et de la protection civile,

Monsieur Patrick LEROY, chef du réseau des systèmes d'information et de communication,

Monsieur Hervé DIAITE, attaché, chef du bureau du cabinet.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation de signature est donnée aux attachés principaux, attachés et secrétaires administratifs dont les noms suivent, à l'effet de signer la totalité des actes établis par la direction dont ils dépendent, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus (cf article 1<sup>er</sup>) :

#### DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

- Monsieur Cédric SPERANDIO, attaché principal, directeur adjoint de la DCII, chef du service de l'immigration et de l'intégration
- Madame Gaëlle ARBEY, attachée principale, chef du service des titres d'identité et de circulation.

#### DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

- Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées,
- Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales,
- Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations,
- Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales,
- Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales,
- Madame Dominique BOUYSSOU, attachée principale, chargée de mission.

#### DIRECTION INTERMINISTERIELLE D'APPUI

- Monsieur Christian MERCIER, attaché principal, directeur adjoint de la directrice interministérielle d'appui,
- Madame Claire PANIER, attachée principale, directrice adjointe de la directrice interministérielle d'appui, chef du service pilotage, performance et modernisation,
- Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional CHORUS (CSPR),
- Madame Françoise CONRAD, attachée, chef du bureau des affaires juridiques interministérielles, de la documentation et des archives,
- Madame Nathalie CHAIZE, attachée principale, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat,
- Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau des finances et des achats,
- Madame Maud BESSON, attachée, chef du bureau de la coordination interministérielle.

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Madame Marion GUDYKA, attachée principale, adjointe à la directrice des ressources humaines, chef du bureau des ressources humaines,
- Monsieur Olivier VERCASSON, attaché, chef du service départemental d'action sociale,
- Madame Corinne RUBIN, attachée principale, chef du service de la formation et des parcours professionnels.

#### DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Monsieur Christian JEHL, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale,
- Madame Annie RAGOT, attachée, chef du bureau planification,

- Madame Chantal LIEVRE, attachée, chef du bureau prévention,
- Madame Françoise MOLLARET, attachée, chef du bureau sécurité routière, coordinatrice sécurité routière.

## RÉSEAU DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

- Monsieur Richard GELEY, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef du réseau des systèmes d'information et de communication,
- Monsieur Romain ZANARDI, attaché, chef du bureau des affaires générales du RésIC.

**Article 3 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Catherine MERIC, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer :

- les décisions concernant l'aide sociale en matière d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés
- les décisions concernant l'orientation, l'admission ou la sortie d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou d'un centre provisoire d'hébergement
- tout courrier préparatoire à la signature de conventions avec les associations privées, centres communaux d'action sociale, municipalités, pour l'octroi des crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les décisions et conventions avec les associations privées pour l'octroi de crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les procédures et décisions de tarification des établissements sociaux d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés (centre de transit, CADA et CPH).

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MERIC, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 3 à Monsieur Cédric SPERANDIO, attaché principal, directeur adjoint de la DCII, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Madame Ludivine HENNARD, attachée, chef du bureau intégration et hébergement des demandeurs d'asile et à Madame Malika TOUIMI-BENJELLOUN, adjointe du chef du bureau intégration et hébergement des demandeurs d'asile.

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MERIC, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer de manière permanente les actes de saisine, les mémoires et les requêtes en première instance et en appel auprès des différents ordres de juridiction en matière d'entrée, de séjour des étrangers et du droit d'asile, et en matière de contentieux y afférent.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MERIC, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 5 à Monsieur Cédric SPERANDIO, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration et directeur adjoint de la DCII, à Monsieur Yann MASSON, attaché principal, adjoint du chef de service, chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, à Madame Marie GALLOT, attachée, adjointe du chef de service, chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Mme Sylvia LEGRIS, attachée, chef de la section contentieux, à Monsieur Jean-Luc BUCHSBAUM, attaché, chef de la section éloignement.

**Article 7 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à l'effet de signer :

- toutes décisions relatives à l'attribution et au versement des indemnités représentatives de logement des instituteurs ;
- les arrêtés fixant la composition des commissions départementales d'aménagement commercial ;
- les arrêtés d'indemnités des commissaires enquêteurs ;
- les accusés de réception et les demandes de pièces complémentaires adressées aux maires dans le cadre du contrôle de légalité des autorisations d'occupation des sols ;
- toute décision et correspondance relatives à l'examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme prévu aux articles L122-15 et 123-16 du code de l'urbanisme.

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle TAILLARDAT, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les actes visés à l'article 7, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Mme Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales, à Madame Anabelle BIZIERE, attachée, et à Monsieur Jean-Philippe MONTMAIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoints du chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales à l'effet de signer les accusés de réception et les demandes de pièces complémentaires visées à l'article 7.

**Article 9 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Frédérique WOLFF, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer les décisions et arrêtés plaçant les fonctionnaires et agents de l'Etat en congé de maladie.

**Article 10 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique WOLFF, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 9, à Mme Marion GUDYKA, attachée principale, adjointe à la directrice des ressources humaines, chef du bureau des ressources humaines.

**Article 11 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 9, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion GUDYKA, attachée principale, adjointe à la directrice des ressources humaines, chef du bureau des ressources humaines, à Madame Coline GLAIN, attachée, adjointe du chef du bureau des ressources humaines, Madame Anne-Marie RODRIGUEZ, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section gestion budgétaire et suivi des effectifs, Madame Laure GÜNTHER, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section CAP, Madame Aurélie HOARAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section concours, Madame Céline MEYRAND, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section gestion statutaire et dialogue social.

**Article 12 :** Délégation est donnée pour la signature des documents visés à l'article 1<sup>er</sup> en cas d'absence ou d'empêchement :

- de Monsieur Cédric SPERANDIO, attaché principal, directeur adjoint de la DCII, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Monsieur Yann MASSON, attaché principal, adjoint du chef de service, chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, à Madame Marie GALLOT, attachée, chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Madame Alexandra CHAMOIX, attachée, adjointe du chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Monsieur Patrick LAFABRIER, attaché principal, chef du bureau de la qualité, de la sécurité des procédures et du pilotage des activités, à Madame Patricia CHENEL, attachée principale, chef du bureau des naturalisations, à Madame Mireille STAKELBOROUGH, attachée, chef du bureau du droit d'asile, à Monsieur Jean-Luc BUCHSBAUM, attaché, chef de la section éloignement, à Monsieur Marin FAVRET, attaché, chargé de mission, à Madame Sylvia LEGRIS, attachée, chef de la section pré-contentieux et veille juridique, à Mme Elodie CARNET, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau du droit d'asile, à Madame Michèle TESTE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section examens spécialisés du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Madame Méry-Pierre LEROY, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des naturalisations, et à M. Ivan SABATIER, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section accueil et admission au séjour.

- de Madame Gaëlle ARBEY, attachée principale, chef du service des titres d'identité et de circulation, à Madame Nathalie ROLLIN, attachée, adjointe du chef de service, à Madame Néné NIANG, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section cartes grises, à Madame Nathalie HENRIET, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section des permis de conduire, à Monsieur Cédric ETCHEVERRY, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des titres d'identité.

- de Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du

bureau des finances et des associations, à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales.

- de Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée principale, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Claire PANIER, attachée principale, directrice adjointe de la directrice interministérielle d'appui, chef du service pilotage, performance et modernisation à M. Nicolas AUCOURT, attaché principal, adjoint du chef du SPPM, responsable des mutualisations et du suivi de la modernisation puis, à Mme Claire de SORAS, attachée, adjointe au chef du SPPM, responsable régionale de la performance et des moyens.

- de Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional Chorus Rhône-Alpes à la préfecture du Rhône, à Madame Amélie MAZZOCCA, attachée, adjointe du chef du centre de services partagés régional Chorus Rhône-Alpes, à Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, chef de la cellule transverse des responsables des demandes de paiement, à Madame Florence DELMONT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe du chef du centre de services partagés régional Chorus Rhône-Alpes et chef du pôle dépenses sur marchés, à Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions recettes, à Madame Sylvie-Sonia ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale, chef du pôle dépenses de fonctionnement, à Mme Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des engagements juridiques et responsable de recettes, à Madame Séverine RAUSCH, secrétaire administrative de classe normale, responsable des engagements juridiques, à Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des engagements juridiques et à Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des demandes de paiement.

- de Madame Françoise CONRAD, attachée, chef du bureau des affaires juridiques interministérielles, de la documentation et des archives, à Madame Claire REYNAUD, attachée principale.

- de Madame Nathalie CHAIZE, attachée principale, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat, à Monsieur Jamal BENZIK, attaché, adjoint du chef du bureau, à Madame Martine MAURIN, secrétaire administrative de classe supérieure.

- de Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau des finances et des achats, à Monsieur Serge BŒUF, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du pôle achats mutualisés.

- de Madame Maud BESSON, attachée, chef du bureau de la coordination interministérielle, à Madame Linda CARROT, attachée principale.

- de Mme Marion GUDYKA, attachée principale, adjointe à la directrice des ressources humaines, chef du bureau des ressources humaines, à Madame Coline GLAIN, attachée, adjointe du chef du bureau des ressources humaines, à Madame Anne-Marie RODRIGUEZ, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section gestion budgétaire et suivi des effectifs, Madame Laure GÜNTHER, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section CAP, Madame Aurélie HOARAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section concours, Madame Céline MEYRAND, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section gestion statutaire et dialogue social.

- de Monsieur Olivier VERCASSON, attaché, chef du service départemental d'action sociale, à Madame Anne-Claire ROYER, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau.

- de Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale, à Monsieur Cyril GIBERT, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau, à Madame Claudette LANGLET, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable de la mission réglementation routière, à Madame Nicole LAFARGE, secrétaire administrative de classe supérieure et à Madame Anne-Elise ROUMIEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

- de Monsieur Romain ZANARDI, attaché d'administration, chef du bureau des affaires générales et adjoint administratif du chef du réseau des systèmes d'information et de communication, et de Richard GELEY, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint du chef du réseau des systèmes d'information et de communication, à Monsieur Hubert CORNIC, ingénieur des systèmes d'information et de communication, responsable technique du site préfecture et des sites associés.

- de Monsieur Hervé DIAITE, attaché, chef du bureau du cabinet, à Monsieur Jérémy SOUCIER, attaché, adjoint du chef de bureau.

**Article 13 :** L'arrêté préfectoral n° 2015082-0010 du 2 avril 2015 est abrogé.

**Article 14 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 15 :** Le Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

signé

Michel DELPUECH





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Lyon, le 10 juillet 2015

Direction interministérielle d'appui

Bureau de la coordination interministérielle

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_07\_10\_02  
portant délégation de signature pour les dépenses du programme 307**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST,  
PRÉFET DU RHÔNE,**

*Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite*

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les décrets et l'arrêté portant nomination de M. Jean-Claude BASTION, préfet évaluateur, M. Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité, M. Xavier INGLEBERT, préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, M. Guy LEVI, secrétaire général pour les affaires régionales, M. Jean-Louis AMAT, directeur de cabinet du préfet, M. Stéphane GUYON, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, M. Denis BRUEL, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-6748 du 21 décembre 2010 portant réorganisation des directions de la préfecture du Rhône ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Dans le cadre de la gestion des crédits du programme 307 « administration territoriale » hors assistance technique FEDER, pour lesquels le préfet du département du Rhône est ordonnateur secondaire, délégation est donnée pour la signature des commandes, contrats et marchés (engagements juridiques), la constatation du service fait et l'établissement de tous certificats nécessaires à certaines demandes de paiement à :

- M. Jean-Claude BASTION, préfet évaluateur
- M. Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- M. Xavier INGLEBERT, préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances
- M. Guy LEVI, secrétaire général pour les affaires régionales
- M. Jean-Louis AMAT, directeur de cabinet du préfet
- M. Stéphane GUYON, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône
- M. Denis BRUEL, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Rhône- Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône.

**Article 2 :** La délégation de signature prévue à l'article 1 est donnée, dans la limite de leurs attributions :  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LEVI, à M. Géraud d'HUMIERES, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales ; en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de MM. Guy LEVI et Géraud d'HUMIERES, à M. Guy MONARD, directeur du service administratif du SGAR, à Mme Hélène MARTINEZ, attachée, adjointe au directeur du service administratif du SGAR.

### **Pour un montant limité à 8 000 euros par demande d'engagement juridique :**

A Mme Nathalie TOCHON, directrice interministérielle d'appui ;  
A M. Christian MERCIER, attaché principal, directeur adjoint à la directrice interministérielle d'appui ;  
A Mme Claire PANIER, attachée principale, directrice adjointe à la directrice interministérielle d'appui, chef du service pilotage performance et modernisation  
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie TOCHON, de Christian MERCIER et de Mme Claire PANIER, délégation est donnée à M. Xavier PAUFIQUE, chef du bureau des finances et des achats.

A M. Patrick LEROY, chef du réseau des systèmes d'information et de communication ;  
A M. Richard GELEY, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint technique au chef du réseau des systèmes d'information et de communication  
A M. Romain ZANARDI, attaché, chef du bureau des affaires générales du RÉSIC, adjoint administratif au chef du réseau des systèmes d'information et de communication .

A Mme Frédérique WOLFF, directrice des ressources humaines ;  
A Mme Corinne RUBIN, attachée principale, déléguée régionale à la formation et chef du service de la formation et des parcours professionnels.

### **Pour un montant limité à 2 000 euros par demande d'engagement juridique, dans le cadre des crédits mis à leur disposition :**

A M. Denis MARSAL, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône ;  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARSAL, délégation est donnée à Mme Jocelyne VERDIÈRE, attachée, chef du bureau des affaires interministérielles et du développement durable, à M. Nicolas BOUCHARD, attaché, chef du bureau de la réglementation et de la sécurité et à M. Stéphane PICHON, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau de l'accueil du public.

A M. Hervé DIAITE, attaché, chef du bureau du cabinet ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DIAITE, attaché, délégation est donnée à M. Jérémy SOUCIER, attaché, adjoint au chef de bureau ou, pour les activités concernant le garage et **dans la limite de 500 €**, à M. Gérard GALLAND, agent principal des services techniques de première catégorie, chef de garage et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Christian ROCHE, adjoint technique principal deuxième classe, adjoint au chef de garage.

**Pour un montant limité à 800 euros par demande d'engagement juridique, dans le cadre des crédits mis à leur disposition :**

*Pour la direction interministérielle d'appui :*

A Mme Nathalie CHAIZE, attachée principale, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat ;  
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie CHAIZE, délégation est donnée à M. Jamal BENZIK, attaché, adjoint au chef de bureau. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jamal BENZIK, délégation est donnée à Mme Martine MAURIN, secrétaire administrative de classe supérieure.

A M. Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau des finances et des achats ;  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier PAUFIQUE, délégation est donnée à M. Serge BŒUF, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du pôle achats mutualisés.

*Pour le cabinet du préfet :*

A Mme Catherine MEUNIER, secrétaire administrative, responsable du centre de coût du préfet.

**Pour un montant limité à 25 000 euros par demande d'engagement juridique en ce qui concerne les titres réglementaires et imprimés afférents :**

A Mme Joëlle HANIN, secrétaire administrative de classe normale, régisseur de recettes de la préfecture.

**Article 3 :** Les commandes, contrats et marchés d'un montant supérieur à ceux prévus à l'article 2 sont signés par le préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n° 2015082-0022 du 2 avril 2015 est abrogé.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Le préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet,

signé

Michel DELPUECH